

# COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 avril 2021

Le Conseil Municipal de la Commune d'Arith s'est réuni le 07 avril 2021 à 20 heures 30.

## Présents :

Mmes Karine BEBERT, Laure BRICHET, Mrs Didier CAMPILLO, Pascal CLERT, Christian DAVAT, Jean-Phillip FRAIX-BURNET, Mme Bernadette GUEYRAUD et Mme Cécile TRAHAND.

## Assiste à la séance :

Bernadette ROCHE CATTIN (Secrétaire).

Absents : Mme Isabelle AUMAR, excusée est arrivée à 9 heures 20 ; Mrs Fabrice COTTET et Guillaume MORAND, excusés

## Secrétariat de séance :

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de désigner un secrétaire de séance pour établir le procès-verbal de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la nomination de Mme Karine BEBERT à la fonction de secrétaire de séance.

## Validation du procès-verbal de la séance du 23 mars 2021 :

Madame le Maire demande aux membres du conseil s'ils ont des remarques particulières à formuler concernant le procès-verbal de cette séance.

Le conseil municipal, APPROUVE, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 23 mars 2021.

L'exploitation des parcelles de bois n°4 et n°5 étant prévue prochainement, Madame le Maire rajoute la signature de la convention avec l'ONF à l'ordre du jour.

## 1°TRAVAUX :

- ✦ Sécurisation entrée école : la date limite de dépôt d'une demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) est fixée au 15 avril 2021.

Quatre entreprises ont été consultées pour ces travaux et deux ont répondu.

Monsieur le deuxième adjoint rappelle en quoi consisteront ces travaux :

- la création d'une fenêtre au-dessus de la porte d'entrée du préau façade Nord-Ouest,
- la réfection du bardage bois façade Nord-Ouest,
- l'échange de la porte double vantaux d'accès au préau,
- la mise en place d'arrêts de neige en toiture sur rampants donnant sur la cour de l'école,
- la reprise de l'encadrement de la porte d'entrée,
- le crépi de la partie de la façade Nord-Ouest du préau,
- la reprise du mur jouxtant l'aire de jeu,
- la pose d'un garde-corps sur ce mur.

Les travaux devraient être réalisés pour une partie en juillet et pour l'autre partie (arrêts de neige) pendant les vacances de Toussaint.

D'un point de vue sécurité, Madame le Maire rappelle que le garde-corps devra être posé dès que les travaux sur le mur seront terminés, il ne devra pas avoir d'attente entre ces deux phases de travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce projet et autorise madame le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la DETR.

2° CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE DE CANALISATIONS : Madame le Maire rappelle au conseil municipal que Monsieur Lanoë est propriétaire d'une canalisation d'adduction d'eau potable située sous le chemin rural du Chainay, desservant son bâtiment.

Cette canalisation est raccordée au réseau d'eau potable de La Commune au départ du chemin rural. Le chemin rural étant une propriété privée de la Commune, il convient dès lors d'instaurer une servitude de passage de canalisation d'eau formalisée, par l'établissement d'une convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité /

- ✚ précise que ladite convention de servitude de passage ne concerne que la canalisation d'eau,
- ✚ demande à modifier l'article 2 en stipulant « Monsieur Lanoë devra réaliser un état des lieux avant et après travaux »,
- ✚ autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à l'établissement de cette convention de servitude de passage de canalisation d'eau.

3° ONF : Madame le Maire rappelle que l'exploitation des parcelles 4 et 5 a été proposée par l'ONF en bois façonnés dans le cadre d'une opération de ventes groupées.

Suite à l'avis favorable de la commission agriculture, forêt, tourisme sur la vente des parcelles 4 et 5 en bois façonnés.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ✚ autorise l'exploitation des parcelles 4 et 5 en bois façonnés dans le cadre d'une opération de vente groupée.
- ✚ autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette exploitation.

4° CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS DU CDG 73 : Madame le Maire rappelle que la commune a signé une convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels avec le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie. Elle précise que cette convention permet de bénéficier, moyennant un coût forfaitaire modique, d'une assistance téléphonique et d'obtenir des réponses précises par courrier électronique aux questions relatives à la prévention des risques professionnels.

Par ailleurs, en adhérant à l'offre de base, la collectivité a la possibilité, en cas de besoin, de bénéficier de l'accès aux diverses missions du service de prévention des risques professionnels du Cdg 73 parmi lesquelles l'accompagnement à l'élaboration ou à la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels, la mise en œuvre d'actions de sensibilisation, la mise à disposition d'un conseiller de prévention pour assurer les fonctions d'assistant de prévention, l'adhésion à la mission d'inspection en hygiène et sécurité du Cdg73.

Elle indique que la convention étant arrivée à expiration le 31 décembre 2019, il convient de procéder à son renouvellement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ✚ approuve le projet de convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels,
- ✚ autorise Madame le Maire à signer cette convention avec effet au 01 janvier 2021, pour une durée de trois ans renouvelable une fois par tacite reconduction.

5 °DIVERS :

- ✚ Festival Musique et Nature en Bauges : les organisateurs de ce festival, que Madame le Maire a rencontré, demandent aux communes qui accueillent un concert sur leur territoire, une participation financière, une aide logistique et la prise en charge d'une collation qui est servie aux musiciens à l'issue du concert.

Après discussion, le conseil municipal ne souhaite pas accueillir cette année un concert du festival Musique et Nature en Bauges.

- ✚ Musique TransBauges : nous avons été contacté par le pianiste Pascal Gallet qui propose des concerts dans des villages ou des déambulations. Pour cette année 2021, le fil conducteur des concerts prévus le 14 juillet (avec un report au 18 juillet en cas de mauvais temps) est le Chéran.

Monsieur Pascal Gallet propose une animation sur le Chef-Lieu. Madame le Maire souhaiterait plutôt une déambulation sur la commune pour être au plus près des habitants et qu'il y ait moins de personnes rassemblées sur un même lieu.

Ces concerts seraient gratuits pour les habitants et également l'occasion de rencontrer un grand pianiste.

Le coût, à charge de la commune, pour une telle prestation serait entre 850 et 1 350 €. Madame le Maire a contacté les responsables du Comité des Fêtes d'Arith afin de savoir s'ils seraient favorables à une prise en charge commune de cet évènement.

- ✚ Nous avons eu une nouvelle demande d'une habitante de la commune qui souhaiterait utiliser une parcelle dans le jardin de la cure. Monsieur le deuxième adjoint se charge de voir sur place s'il reste une parcelle de matérialisée et également de terminer la rédaction du règlement pour l'utilisation des jardins.
- ✚ Suite à notre demande auprès des services de Grand Chambéry pour être destinataire des résultats d'analyses d'eau, nous avons reçu ceux de l'analyse effectuée le 1<sup>er</sup> avril au robinet de la boulangerie. Ces résultats montrent une eau conforme aux limites et références de qualité fixées par l'arrêté modifié du 11 janvier 2007 pour les paramètres analysés.
- ✚ Restaurant scolaire : le groupe de travail RPI Arith/Saint François/Le Noyer – Lescheraines – Le Châtelard va rencontrer prochainement un prestataire potentiel afin de préciser les aménagements à réaliser dans les différentes cuisines dans le cadre d'une prestation en liaison froide.
- ✚ Conteneurisation : une réunion de chantier a eu lieu ce jour. L'enrobé devrait être réalisé la semaine prochaine et la collecte des colonnes semi enterrées devrait commencer fin avril.
- ✚ Prochaine réunion du conseil municipal : mardi 04 mai 2021

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15.

Le Maire,  
Cécile TRAHAND



